Département municipal des finances
et de l'administration générale

Ville de Genève

Direction

Note à :

Monsieur Pierre MULLER
Conseiller administratif

Pour la séance du
29 mai 2002

---

5 CA
2 SG
C.F
Budget
Comptabilité

Genève, le 24 mai 2002
rr

91.70.02 Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de Fr. 1'381'665.--, soit :

- **un crédit de Fr. 750'000.— destiné à l'aménagement du square Burlamachi en espace ouvert au public, situé sur la parcelle 4359, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève,**
- **un crédit de Fr. 631'160.— destiné à l'aménagement du passage Burlamachi en espace piétonnier, situé sur la parcelle 7232 du domaine public, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.**

Conformément aux instructions du Conseil administratif en matière de crédits extraordinaires contenues dans les DGA (chap. 03.0008), j'ai examiné la proposition citée en marge.

1. Comparaison avec le 20ème programme financier quadriennal 2002-2005

Ce projet figure dans ce document sous chapitre :

LISTE DES PROJETS RETENUS PAR LE CONSEIL ADMINISTRATIF, DONT LE DEPOT EST PREVU DE 2002 A 2005

91	PARCS ET PROMENADES	
91.70.02	Burlamachi J.J., passage	
	Aménagement du square	
	Date de dépôt	En 2001
	Coût prévisible	Fr. 285'000.--

Le projet de l'aménagement du passage n'y figure pas.

2. Comparaison avec le budget 2001

Le projet de l'aménagement du square figure dans ce document pour un montant de Fr. 285'000.--. Le projet de l'aménagement du passage n'y figure pas.

3. Préavis financier de la Direction des Finances

Favorable à concurrence de Fr. 285'000.--. Il appartient au Conseil administratif de décider de sa présentation au Conseil municipal, étant entendu qu'il devra pour la différence non couverte substituer un objet de même valeur dans la liste des projets retenus figurant dans le programme financier quadriennal.

Le directeur du département
municipal des finances :

p. o. Eric Hermann